

3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
"COLLEGE VICTOR DURUY"

Rapporteur : Mme PRIETO

Le collège Victor Duruy entretient depuis de nombreuses années déjà des liens avec la Realschule de Löhne, Allemagne. Cet appariement scolaire concerne une vingtaine d'élèves chaque année.

Il est proposé, afin d'aider cet appariement, d'accorder au Collège Victor Duruy une subvention exceptionnelle de 2 000,00 f (304.90€).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2001,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de verser une subvention de 2 000,00 f (304.90€) au Collège Victor Duruy.

DIT que la dépense sera financée au compte 657-4, sous la fonction 92-04 du budget primitif 2001.

Le Rapporteur :
Signé : Mme PRIETO

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.